République Française

Liberté-Egalité-Fraternité

Vitrolles
vivre ensemble

Mise en ligne le :

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Séance du 8 Juin 2023

DELIBERATION N° 18/2023

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni au sein de l'épicerie sociale du CCAS sise 101 avenue Jean Monnet sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme CZURKA Maryline, Mme HAMOU THERREY Bernadette, Mme DESCLOUX Odette, Mme RAFIA Kadija, Mme THIBAUT Marie-Thérèse, Mme TOSAN Christine, Mme DESSI Judith, Mme RAGO Monique, Mme INFANTES Maryline, Mme REVOL Marie-Hélène, Mme SAHUN Véronique.

Représentées : M. OULIE Gérard (pouvoir à Mme RAFIA Kadija) M. PORTE Henri-Michel (pouvoir à Mme DESCLOUX), Mme LIZEE Anne-Christine (pouvoir à Mme THIBAUT Marie-Thérèse),

Absents excusés : M. GACHON Loïc, Mme TRAN PHUNG CAU Catherine

Absents : M. SANCHEZ Philippe,

C.A. en exercice : 17 Présents : 11 Votants : 14
Date de convocation : 05 JUIN 2023

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS
Secrétaire de séance : Mme CAVALLIER Magali, Directrice par intérim du CCAS

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL A TEMPS NON-COMPLET

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que les besoins du CCAS, établissement public administratif, nécessitent la création d'un poste d'attaché territorial à temps non-complet pour la fonction de direction à compter du 1er août 2023.

Considérant le fondement de l'article L332-8 2° pour la création d'un emploi à temps non complet pourvu par un agent contractuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE

La création d'un poste d'attaché territorial à temps non-complet à hauteur de 40% d'un équivalent temps plein à compter du 1er août 2023.

DELIBERATION N° 18/2023 (suite)

PRECISE

Que les crédits sont prévus au budget de l'exercice et la dépense sera imputée à la section de fonctionnement du budget, au chapitre 012.

AUTORISE

Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente

Marilyne CZURKA

Centre Communal d'Action Sociale
BP 80001
13741 Vitrolles
Cedex